

L'ÉTAT DE NORTH CAROLINA
LA COMMISSION DE REVISION



DANS L'AFFAIRE:

Décision de l'Autorité Supérieure No.

ATTN:

Demandeur

Employeur

Conformément au statut N.C.Gen.Stat. §96-15(e), cette affaire comparait devant la Commission de révision (« Commission ») à la suite de l'appel du (**demandeur**) (de **l'employeur**) contre une décision de l'Arbitre d'Appels sur le Dossier d'Appel n °. Les éléments de preuve ont été examinés dans leur intégralité.

La loi sur la sécurisation de l'emploi prévoit que la conclusion de l'Arbitre sera considérée comme la décision finale de la division, à moins que dans les trente (30) jours suivant la date de la notification ou l'envoi de la conclusion, selon la première éventualité, un appel écrit soit déposé. N.C. Gen. Stat. § 96-15(b)(2). La Commission peut proroger le délai de dépôt d'un appel pour des motifs valables conformément à 04 N.C. Admin. 24A .0105(26). Un motif valable, tel qu'il est utilisé dans la loi relative à la sécurisation de l'emploi, doit être une raison légalement suffisante équivalant une excuse juridique pour ne pas avoir exécuté un acte requis par la loi dans l'exercice de la diligence raisonnable. « Diligence raisonnable » se rapporte à la mesure de prudence, de précaution, d'attention, et de bon jugement attendu de, et exercé par une personne raisonnable et prudente dans des circonstances particulières. 04 N.C. Admin. Code 24A .0105(21).

[REMARQUE à l'Assistant juridique ou au dactylographe: Les 3 jours supplémentaires ne s'appliquent pas à la Décision de l'Arbitre. Les droits d'appel expirent 30 jours après la date du courrier].

La Décision de l'Arbitre concernant le Dossier n ° a été envoyée par la poste le . Les droits d'appel contre cette décision ont expiré trente (30) jours après l'envoi le . N.C. Gen. Stat. § 96-15(b)(2). La période de temps est étendue jusqu'au premier jour ouvrable suivant lorsque le dernier jour d'une période de temps est un samedi, un dimanche ou un jour férié.

La Commission adopte les constatations de fait et les conclusions de droit de l'Arbitre d'Appel en ce qui concerne le respect des délais du dépôt de l'appel contre la détermination par (l'employeur) (le demandeur). Le (demandeur) (employeur) n'a pas fourni de raison légalement suffisante équivalant une excuse juridique pour ne pas avoir interjeté appel dans les délais la décision, et n'a pas fait preuve de diligence raisonnable. À ce titre, la Commission conclut que



l'Arbitre d'Appels a correctement appliqué la loi relative à la sécurisation de l'emploi (N.C. Gen.Stat. §96-1 et seq.) aux faits constatés, et que la décision résultante était conforme au droit et au fait.

Décision de l'autorité Supérieure No.
Page Deux sur trois

La décision de l'Arbitre d'Appels est **APPROUVÉE**.

L'appel tardif du (demandeur) (l'employeur) n'est **PAS AUTORISÉ**.

La Décision de l'Arbitre concernant le dossier No est **DÉFINITIVE**.

Le demandeur est **DISQUALIFIÉ** pour les prestations d'assurance-chômage à partir .
(**PAS DISQUALIFIÉ** et recevra les prestations d'assurance-chômage à partir .

Les membres de la Commission de Révision Fred F. Steen, II et Stan Campbell ont participé à cet appel et approuvent cette décision.

Le.

LA COMMISSION DE REVISION

Président

REMARQUE: Cette décision de l'Autorité Supérieure deviendra définitive trente (30) jours après l'envoi du courrier à moins qu'une demande de révision judiciaire soit déposée auprès de la Cour supérieure, comme indiqué ci-dessous. La date d'envoi du courrier se trouve à la dernière page de la présente décision. Bien que la commission ne donne pas de conseils juridiques, vous trouverez ci-joint une brochure pour une orientation sur la façon d'interjeter appel une décision de l'Autorité Supérieure. La brochure est disponible dans les bureaux publics de l'emploi sur l'étendue de l'État, et sur site Web de Division of Employment Security. Vous pouvez également consulter la section Foire aux questions du site Web de Division of Employment Security www.des.nc.gov et consulter un avocat de votre choix.

LES DROITS D'APPEL POUR UNE RÉVISION JUDICIAIRE

Les appels contre cette décision de l'Autorité Supérieure doivent être déposés auprès du greffier de la Cour supérieure par le pétitionnaire dans le comté où il ou elle réside, ou dans laquelle le pétitionnaire a son principal établissement. Si un parti ne réside pas dans un comté ou n'a pas de principal établissement dans un comté de North Carolina, les appels doivent être déposés auprès du greffier de la Cour supérieure du comté de Wake, North Carolina ou avec le greffier de la Cour supérieure du comté de North Carolina où la controverse est survenue.

Cette décision de l'Autorité Supérieure deviendra définitive trente (30) jours après l'envoi du courrier à moins qu'une demande de révision judiciaire soit déposée en temps opportun auprès de la Cour Supérieure conformément au statut N.C. Gen. Stat. §§ 96-15(h) and (i).

Des copies des requêtes de Révision Judiciaire déposées auprès du greffier de la Cour Supérieure doivent être envoyées à Division of Employment Security (« Division ») et à tous les partis



impliqués à la procédure dans les dix (10) jours suivant le dépôt de la requête. Les copies de la demande doivent être remises en personne ou envoyées par courrier, avec accusé de réception. La demande de révision judiciaire par la Cour supérieure doit être envoyée et adressée à l'agent agréé aux fins de procédure de

IMPORTANT - VOIR PAGE SUIVANTE

Décision de l'Autorité Supérieure No.
Page Trois sur trois

la Division:

John Q Lawyer
Conseiller en chef
North Carolina Department of Commerce
Division of Employment Security
Adresse Postale: Post Office Box 25903, Raleigh, NC
27611-5903 **Adresse physique:** 700 Wade Avenue, Raleigh, NC
27605-1154

REMARQUE: Si vous recevez une requête en révision judiciaire par un autre parti, vous ne serez pas considéré comme un parti à la procédure de révision judiciaire à moins que vous: (1) N'avisez la Cour supérieure dans les dix (10) jours après avoir reçu la pétition que vous voulez être un parti à la procédure, ou (2) Ne déposez une requête en vue d'intervenir comme cela est prévu dans N.C. Gen. Stat. § 1A-1, Article 24.

AVIS OUS LES PARTIS INTÉRESSÉS

A T

Un représentant légal tel que défini dans 04 N.C. Admin. Code 24A .0105(32) (y compris des personnes d'une société tiers engagées en tant qu'administrateur de l'assurance-chômage d'un employeur) doit être un avocat agréé, ou une personne supervisée par un avocat agréé conformément au statut N.C. Gen. Stat. Ch. 84 and § 96-17(b). L'avis et / ou la certification de supervision de l'avocat doivent être faits par écrit, conformément à 04 N.C. Admin. Code 24C .0504. **La représentation légale dans une procédure judiciaire doit être conforme au statut N.C. Gen. Stat. Ch. 84.**

Conformément à 04 N.C. Admin. Code 24C .0504, lorsqu'un parti a un représentant légal, tous les documents ou les informations qui doivent être fournis au parti seront envoyés au représentant légal. Les informations fournies au représentant légal d'un parti auront la même force et le même effet que si elles avaient été envoyées directement au parti.

Pour les réclamations déposées à compter du 30 Juin 2013, les demandeurs doivent rembourser les prestations reçues de toute décision administrative ou judiciaire qui est par la suite renversée en appel. NC général Stat. § 96-18 (g) (2).

AVIS IMPORTANT AUX DEMANDEURS: Si vous receviez ou avez reçu des prestations d'assurance-chômage dans le cadre de la demande en cause et la présente Décision de l'Autorité Supérieure vous trouve inéligible ou disqualifié à tout ou une partie de ces prestations, vous pouvez maintenant vous retrouver avec un trop-payé de prestations conformément à N.C. Gen. Stat. § 96-18(g)(2). Si un trop-payé est créé par la présente Décision de l'autorité Supérieure, vous recevrez par la poste un Avis séparé de Trop-payé ou de Détermination de Trop-payé de la part de la Section de l'Intégrité des Prestations ou de la Section de Contrôle des Paiements de Prestations de la Division. L'avis de Trop-payé ou de Détermination de Trop-payé précisera, entre autres, le montant de votre trop-perçu et les pénalités applicables. Veuillez noter que la seule façon dont vous pouvez contester le trop-payé est de déposer une requête en révision judiciaire de cette Décision de l'Autorité Supérieure à la Cour supérieure comme indiqué ci-dessus, et conformément à la loi de North Carolina. Dans votre pétition, vous devez indiquer si

vous formez appel contre (1) la question de disqualification ou d'admissibilité et / ou (2) la décision résultante qui est que vous avez reçu un versement excédentaire de prestations.



Date de l'Appel:

Date d'envoi de la Décision: